

FCP de droit français

**FINALTIS EFFICIENTBETA
EURO**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : Finaltis SAS
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	21
7. Annexe (s)	42
Caractéristiques de l'OPC (suite)	43
Information SFDR	47

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Finaltis EfficientBeta Euro
Partis I : FR0011603794
OPCVM géré par FINALTIS

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP Finaltis EfficientBeta Euro de classification **actions des pays de la zone Euro** a pour objectif de réaliser par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion systématique, à l'aide d'un modèle quantitatif, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur le long terme tout en maintenant un niveau de volatilité similaire à celui-ci. L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est l'Euro Stoxx Net Return, un indice pondéré par les capitalisations boursières composé d'un nombre variable d'actions représentatives des grandes, moyennes et petites capitalisations de douze pays de la zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, et Portugal.

Stratégie d'investissement

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP est exposé à titre principal, à hauteur de 60% au moins, sur les marchés d'actions de la zone Euro à travers soit des titres vifs, soit des contrats dérivés listés ou de gré à gré (swaps) répliquant la performance d'actions de la zone Euro. Il sera exposé principalement à des actions de sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation des mêmes pays de la zone Euro que ceux de son indicateur de référence.

Pour chaque investissement en titres vifs ou contrat dérivé, est d'abord appliquée une liste d'exclusion des valeurs trop fortement liées à des activités présentant un risque de durabilité élevé. Suivant les activités, ces exclusions peuvent être absolues ou soumises à l'évaluation d'une politique de mitigation des risques de durabilité. Le détail de ces exclusions est disponible sur le site internet de Finaltis.

En vue d'améliorer la notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du portefeuille, et d'éliminer les valeurs présentant dans chaque secteur les plus forts risques de durabilité, un filtre ESG est appliqué lors de la sélection des titres qui constituent les positions acheteuses. Au moins 90% des valeurs doivent avoir une notation ESG. Le filtre exclut de l'univers d'investissement (« approche Best in Class ») toutes les sociétés dont les notes ESG figurent dans le dernier quartile de tous les titres de leur secteur.

Après cette construction du portefeuille, la note ESG moyenne continue d'être suivie, ainsi que les alertes et controverses qui peuvent conduire à l'élimination d'une valeur. Le classement ESG sectoriel permet aussi d'identifier les sociétés prioritaires pour l'engagement actionnarial.

Initialement, l'univers d'investissement est constitué des actions des pays de la zone Euro. Dans un second temps, un univers d'investissement réel, déterminé trimestriellement selon la fréquence de recalcul de l'indicateur de référence, est défini en ne conservant que les actions les plus liquides, déterminées comme les actions dont la liquidité quotidienne moyenne sur les trois derniers mois est supérieure à 10

millions d'Euros. Puis, cet univers d'investissement réel est utilisé pour construire le portefeuille théorique déterminé successivement selon (1) une estimation propriétaire systématique de Finaltis des volatilités et des corrélations des rendements des actions et (2) la mise en œuvre de la méthode systématique quantitative minimum variance dont la conjugaison vise à optimiser le couple rendement-risque. Ce portefeuille théorique a le plus souvent une corrélation élevée à l'indicateur de référence et une volatilité plus faible que celle de celui-ci.

Enfin, la dernière étape consiste à calculer le portefeuille du FCP en ajustant la volatilité du portefeuille théorique à celle de l'indicateur de référence par application d'un coefficient multiplicateur à l'ensemble de ses positions, sous contrainte, à tout moment, du respect des ratios de diversification, qui conduit à moduler le niveau d'exposition du FCP. Cette dernière étape est réalisée dès lors que la volatilité *ex ante* du portefeuille du FCP s'écarte significativement de celle de l'indicateur de référence.

L'ajustement de volatilité peut conduire à exposer le FCP aux actions et aux titres de créance et instruments du marché monétaire au-delà de 100% de son actif net, mais à un niveau toujours inférieur à la limite de 200% de l'actif net. L'exposition aux actions est comprise entre 60% et 200%. L'exposition aux actions réalisée par le biais de contrats dérivés de gré à gré sur actions ne peut dépasser 100% de l'actif net. L'exposition aux titres de créance et instruments du marché monétaire est comprise entre 0% et 25%.

Finaltis EfficientBeta Euro est investi à tout moment à hauteur de 75% en titres éligibles au PEA, mais n'a pas de contrainte de répartition géographique ou sectorielle.

Pour les seuls besoins de sa gestion de trésorerie, il peut également être investi en instruments financiers à terme négociés de gré à gré, en instruments de dette émis ou garantis par des Etats de l'OCDE, et en OPC dans la limite de 10%.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Liquidité quotidienne, centralisation des ordres de souscription et de rachat en J avant 12H00 pour exécution sur la base des cours de clôture en J. Règlement/livraison en J+2 ouvré. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de risque auquel le capital est exposé ainsi que le rendement du fonds. Son calcul est basé sur les variations de la valeur

liquidative du fonds (volatilité historique sur les derniers 256 jours ouvrés), et par défaut la première année sur les variations quotidiennes de l'indice de référence (volatilité des derniers 256 jours ouvrés). Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de Finaltis Efficient Beta Euro. La catégorie de risque associée n'est pas une garantie et pourra évoluer dans le temps. Les

performances passées ne préjugent pas de des performances futures. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi n'est pas garanti. L'indicateur de risque de niveau 6 reflète principalement les risques issus d'une exposition aux actions des pays de la zone Euro. Les risques importants

pour Finaltis EfficientBeta Euro non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

RAPPORT DE GESTION

Nous vous présentons ci-après l'évolution du fonds Finaltis EfficientBeta Euro au cours de l'exercice 2022, ainsi que le résultat de sa gestion.

I Evolution de l'actif net

L'actif net est passé de € 46 089 511 le 31 décembre 2021 à € 25 308 374 au 30 décembre 2022, dont € 25 224 869 pour les parts I (valeur liquidative I 600,92€), € 76 009 pour les parts A (valeur liquidative 1333,49€) et € 7 495 pour les parts R (valeur liquidative 100,53€).

II Contexte économique et monétaire

Contexte économique

En février 2022, le commerce mondial avait presque retrouvé ses niveaux d'avant le COVID-19, mais la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a ébranlé le système international des échanges.

- Les perturbations des relations commerciales entre la Russie, l'Ukraine et de nombreuses économies industrialisées ont eu des répercussions importantes sur les prix de matières premières essentielles dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture amplifiant la tendance inflationniste déjà présente. Ainsi, l'inflation flambe dans de nombreux pays atteignant 6 % aux Etats-Unis, 8,7 % en zone euro et 8,8 % sur l'ensemble de l'OCDE, contraignant de nombreux pays à mettre en place des mesures de soutiens ciblées.
- Les banques centrales, sont à présent confrontées à des impératifs contradictoires : elles doivent engager la réduction de leurs achats d'actifs et de leurs bilans, assurer la viabilité de la dette en maintenant les taux à des niveaux supportables et juguler l'inflation, sans freiner excessivement la croissance.
- L'OCDE dans son rapport de mars 2023 indique que la croissance mondiale a ralenti en 2022 pour s'établir à 3,2 %.
- Le taux de chômage US est revenu à 3,5 %, c'est-à-dire son taux pré- pandémie ; pour l'OCDE, il est de 4,9 % contre 5,3 % et pour la zone euro de 6,5 % contre 7,4 %.
- La dette publique s'établit à 86,4 % du PIB dans l'Union européenne (en baisse de -3,5 points sur l'année) avec 3 pays ayant une dette de plus de 120 % du PIB (Grèce, Italie, Portugal)

Contexte géopolitique

Le basculement a eu lieu le 24 février 2022 avec l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe engendrant des mouvements géopolitiques majeurs.

- L'Ukraine résiste courageusement, et exploite avantageusement les faiblesses de l'importante armée russe qui n'arrive pas à progresser.
- Les Etats-Unis et l'Union Européenne, en sanctionnant l'économie russe et en fournissant des armes à l'Ukraine, font front commun contre le régime de Vladimir Poutine, qui se déclare en guerre politique contre l'Occident décadent et brandit la menace nucléaire.
- L'Union européenne se resserre et prend des décisions communes pour s'émanciper du gaz russe.
- L'OTAN, que le président Macron considérait en 2019 « en état de mort cérébrale », joue un rôle actif dans le soutien militaire à l'Ukraine et enregistre deux nouvelles demandes d'adhésion (Finlande et Suède).
- La Russie étend sa zone d'influence en Afrique et en Amérique latine et essaie en même temps de fédérer des alliances avec l'Iran, la Corée du nord et la Chine, mais cette dernière demeure défavorable à un conflit qui dessert ses intérêts économiques.
- Concernant la lutte contre le réchauffement climatique, l'année 2022 atteint +1.2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Tandis que la COP 27 appelle de nouveau à une baisse rapide des émissions de gaz à effet de serre, afin de compenser la cessation des importations de gaz russe, plusieurs pays ont relancé le fonctionnement de centrales à charbon, et certains, telle la Pologne, ont à nouveau autorisé l'usage du lignite comme combustible de chauffage domestique.

Contexte des marchés financiers

L'agression de l'Ukraine par la Russie le 24 février et les fortes sanctions économiques consécutivement décrétées par les Etats-Unis et l'Europe ont créé de fortes tensions sur les matières agricoles (Ukraine et Russie jouent un rôle capital dans l'approvisionnement en blé et autres céréales des marchés mondiaux) ainsi que sur les marchés de l'énergie (la Russie est le premier exportateur mondial de gaz naturel et le deuxième exportateur de pétrole) : Le prix du gaz quadruple dans les 6 mois qui ont suivi l'invasion avant de retrouver son prix initial en fin d'année

Dans ce contexte très inflationniste, les principaux banquiers centraux ont régulièrement augmenté les taux directeurs en accompagnant ces hausses de discours très fermes. Les taux sont en forte hausse sur toutes les maturités : le taux Bund passe de -0,18 % à +2,52 %.

Après avoir perdu plus de -15% face au Dollar, l'Euro se ressaisit et ne cède sur l'année 2022 que -6,4 %.

Sur l'année 2022, l'indice Eurostoxx perd -12,3 %. Avec une forte dispersion sectorielle Les hausses de taux pénalisent les valeurs foncières qui perdent -44,7 %, les valeurs technologiques qui cèdent -30.6 %. Elles favorisent les banques qui néanmoins souffrent par ailleurs d'une inversion des courbes de taux : le secteur bancaire cède -1,4 %. Le secteur de l'énergie profite des tensions et est en hausse de +20%.

III Evolution des performances et du risque

L'évolution de la valeur liquidative de la classe I sur la période sous revue s'établit à -17,80%, celle de la classe A à -18,29% et celle de la classe R à -18,78%. Sur la même période, l'indice de référence (Euro Stoxx Net Return, code Bloomberg SXXT Index) recule de -12,31%

La volatilité annualisée du FCP a été en ligne avec celle de l'indice de référence sur la période : 23,1% pour toutes les classes (I, A et R) en comparaison de 22,4% pour l'indice.

Le risque global du fonds est évalué selon la méthode du calcul de l'engagement. Au cours de la période, l'engagement a évolué entre 1,21 fois et 1,72 fois l'actif net du FCP. L'exposition brute aux actions a évolué entre 121% et 172%. L'exposition directe en actions a évolué entre 75% et 88% de l'actif net. L'exposition indirecte, via des « Equity Swaps », a varié entre 52% et 90%.

L'investissement sur des titres éligibles au PEA (Plan d'Épargne en Actions) a dépassé 75% en permanence. Au 30 décembre 2022, l'investissement sur des titres éligibles au PEA était de 80,8%.

Au 30 décembre 2022, le FCP avait une exposition sous-jacente brute de 36 305k€ aux actions, soit 1,43 fois sa valeur nette, via des actions (20.453 k€ soit 0,81 fois l'actif net du fonds) et des instruments financiers dérivés « Equity Swaps » traités avec la contrepartie Morgan Stanley Europe SE (15 852 k€ soit 0,63 fois l'actif net du fonds).

La stratégie de gestion quantitative de type minimisation de la variance privilégie des actions à faible volatilité faiblement corrélées entre elles. En conséquence, dans un marché fortement haussier, ce type de stratégie tend à naturellement sous-performer son indice de référence. C'est pour s'opposer à cet effet que le FCP ajuste régulièrement sa volatilité à celle de l'indice.

Une des particularités de l'approche proposée est de calculer chaque trimestre un portefeuille modèle en utilisant principalement des données du trimestre précédent ; la stratégie et le portefeuille mis en œuvre peuvent ainsi réagir rapidement à des rotations sectorielles.

L'allocation sectorielle a rapporté 3,66% de performance relative en 2022. Les secteurs très volatils des valeurs technologiques, en baisse de -30,6%, et des détaillants, en baisse de -33,5%, ont été peu présents dans le portefeuille. A contrario, ont été très représentés les secteurs des télécommunications ainsi que le secteur des médias qui ne cèdent que -6,5% dans un marché en baisse de -12,3%.

S'agissant de la sélection des titres, les 5 principales contributions positives ont été :

- Hellofresh, absent du portefeuille, en baisse de -69,2% (dans un secteur en baisse de -14,2%),
- Cellnex, absent du portefeuille, en baisse de -39,5% (dans un secteur en baisse de -6,5%),
- Oryon Oyj en hausse de +43,8% (dans un secteur en baisse de -15,1%),
- Edenred en hausse de +27,2% (dans un secteur en baisse de -16,6%),
- Vonovia, sous-pondéré, en baisse de -53,1% (dans un secteur en baisse de -44,7%).

Les 5 principales contributions négatives à l'effet sélection de titres ont été :

- Proximus, en baisse de -43,8%% (dans un secteur en baisse de -6,5%),
- UCB, en baisse de -26,1% (dans un secteur en baisse de -15,1%),
- Fresenius Medical Care, en baisse de -45,6% (dans un secteur en baisse de -15,1%),
- Symrise, en baisse de -21,5% (dans un secteur en baisse de -9,5%),
- Vivendi, en baisse de -23,9% (dans un secteur en baisse de -6,5%).

Une particularité du processus de gestion systématique est d'ajuster régulièrement la volatilité du FCP à celle de l'indice convertissant ainsi la réduction de risque en potentiel surplus de performance afin de ne pas souffrir de la sous-performance structurelle des portefeuilles défensifs en période de forte hausse des marchés. Ce mécanisme a été défavorable en 2022 coûtant -8,7% de performance relative.

Il est à noter que, conformément à la procédure de « Stop Loss/Take profit » du FCP, 12 positions ont été coupées en raison de comportements exceptionnels au cours de l'année. Les cas extrêmes ont été Téléperformance, coupé le 11/11/2022 après une baisse de -39% après la controverse portant sur les conditions de travail des modérateurs de TikTok en Colombie et Orpéa le 26/01/2022 après une baisse de -49,6% dans le sillage de la parution du livre « Les fossoyeurs ».

Depuis son lancement le 18/12/2013, le FCP Finaltis EfficientBeta Euro (part I) affiche une performance cumulée de +60,0%, à comparer à +59,9% pour son indice de référence, soit une surperformance cumulée de +0,16% et annualisée de +0,02% par an.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FCP.

IV Autres informations

Aucune commission de performance n'a été prélevée sur l'exercice.

Le FCP n'a reçu aucune garantie financière et n'a pas investi dans des fonds ou produits gérés par Finaltis.

Le fonds a exercé les droits de vote attachés aux actions en portefeuille pour une société au cours de l'exercice (vote contre pour 4% des résolutions).

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires est disponible sur le site internet www.finaltis.com.

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La prise en compte des critères ESG est effective, de manière systématique depuis le mois de septembre 2018. Pour chaque investissement en titres vifs ou contrat dérivé, un filtre ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est appliqué lors de la sélection des titres qui constituent les positions acheteuses. Réalisé à partir des données ESG fournies par un fournisseur indépendant de données, le filtre exclut de l'univers d'investissement toutes les sociétés dont les notes ESG figurent dans le dernier quartile de tous les titres de leur secteur.

Une politique d'exclusion a été définie au premier trimestre 2021, qui inclut des exclusions de secteurs controversés, des exclusions normatives et des exclusions électives. De plus, depuis septembre 2019, une part trop importante de leur chiffre d'affaires provenant du charbon, les titres Endesa, Enel et Fortum ont été exclus.

La politique d'engagement actionnarial a été révisée en septembre 2021, afin de voter suivant une politique ESG pour l'ensemble des valeurs détenues par le fonds, et d'exercer un dialogue actif avec les entreprises en ciblant les controverses récurrentes.

Le FCP a reçu la labellisation LuxFlag ESG le 1^{er} juillet 2022.

Au 30/12/2022, la note ESG moyenne du portefeuille, évaluée par Moody's ESG Solutions, est de 59, en ligne avec celui de l'indice alors que le portefeuille ne peut bénéficier de l'effet majorant de la capitalisation boursière sur les notations ESG moyennes des entreprises. Ainsi, un portefeuille équipondéré (donc éliminant le biais lié à la capitalisation boursière) construit sur l'univers d'investissement aurait une note de 55. La meilleure note ESG du portefeuille est celle de Danone : 75. La moins bonne note du portefeuille est celle de UCB : 42.

Politique de rémunération

La société de gestion a adopté une politique de rémunération compatible avec les directives AIFM et UCITS V. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés ainsi que les organes responsables de leur attribution.

La rémunération variable du personnel concerné par cette politique est calculée sur la base de deux éléments : la performance individuelle fixée dans une lettre d'objectif et de performance individuelle et les résultats de la société. Lorsqu'il y a une rémunération variable, celle-ci est versée en totalité en cash, dans les trois mois calendaires suivant la fin de l'année, dans la limite de 100k€ bruts et étalée sur plusieurs années au-delà. La décision d'attribution de rémunération variable en faveur du personnel identifié est prise par la Direction générale de la Société et soumise au Conseil de surveillance.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations brutes (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Finaltis à l'ensemble de son personnel (8 à 9 personnes) s'est élevé à 566.338,14 €.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 546.338,14 €
- Montant total des rémunérations variables (différées et non différées) versées sur l'exercice : 20.000 €

Le montant total des rémunérations brutes (incluant les rémunérations fixes et variables) versées en 2022 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Personnel concerné par la politique de rémunération variable de la Société : 566.338,14 €
- Personnel non concerné par cette politique de rémunération variable de la Société : 0 €

Le montant des rémunérations variables brutes versées en 2022 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Personnel concerné par la politique de rémunération variable de la Société : 20.000 €
- Personnel non concerné par cette politique de rémunération variable de la Société : 0 €

Informations relatives au Règlement SFTR sur la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers

Le FCP ne prête ni titres, ni matières premières.

Le FCP ne reçoit pas de garanties.

Le FCP recourt à des contrats d'échange sur rendement global de type « *equity swap* », soit un échange de collatéral en espèces contre le rendement d'un panier d'actions.

Au 31 décembre 2022, le montant total des contrats « *equity swap* » du FCP était de 15 679 707 € soit 62,64 % des actifs du FCP pour un collatéral de 2 199 483 € soit 11,60% des actifs du FCP.

Tous les contrats, depuis le 30/03/2019, sont conclus de manière bilatérale avec la contrepartie Morgan Stanley Europe SE, établie en Allemagne. Le collatéral est apporté en euros. Son montant est ajusté quotidiennement. Les contrats ont une échéance supérieure à un an.

Les espèces apportées en collatéral sont réparties entre un compte nanti chez le dépositaire CACEIS (2.486.661,14 €, soit 9,83% des actifs du FCP au 30 décembre 2022) et un compte non ségrégué de Morgan Stanley Europe SE (448 492 € au 30 décembre 2022, soit 1,77% des actifs du FCP). Ce montant déposé sur un compte ségrégué de Morgan Stanley Europe SE est inclus dans le calcul du risque de contrepartie de cette entité.

Les pertes liées aux mouvements des marchés actions générés par ces contrats d'échanges (« *equity swaps* ») pour le FCP en 2022 ont été de - 4 884 293,86 €.

Le coût de financement de ces contrats pour le FCP en 2022 a été de 180 586 €.

La société de gestion ne perçoit aucune rémunération au titre de ces contrats d'échange.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ORION CORPORATION	3 643 217,73	6 190 140,24
KONINKLIJKE KPN NV	3 347 420,97	4 512 285,06
QIAGEN N.V.	2 306 416,32	4 463 383,21
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	2 494 879,53	3 815 828,40
KONINKLIJKE AHOLD NV	2 391 775,00	3 344 325,43
BEIERSDORF AG	1 822 367,05	3 301 932,09
PROXIMUS	2 172 475,69	2 933 828,46
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	1 786 473,19	2 783 180,98
RED ELECTRICA DE ESPANA	1 191 666,18	3 224 538,15
HUGO BOSS NOM.	2 473 115,10	1 764 143,41

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 15 679 707,38

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 15 679 707,38

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

EVALUATION DES PRESTATAIRES DE SERVICES DÉLÉGATAIRES HORS GESTION FINANCIÈRE

La procédure établit les modalités d'évaluation des prestataires de services délégataires hors gestion financière. La société de gestion définit un cahier des charges et procède, délégation par délégation, à une consultation des différents prestataires sur la base des principes suivants :

Evaluation a priori

Afin d'être retenu, tout prestataire de services délégataire doit :

- répondre aux contraintes de l'environnement réglementaire.
- offrir un avantage stratégique à la société de gestion en termes.
 - (i) d'efficacité de traitement
 - (ii) de couverture globale des marchés,
 - (iii) de source et de sécurité des flux d'information,
 - (iv) de connectivité avec la société de gestion,
 - (v) de fréquence et de contenu des reportings,
 - (vi) de prix.
- bénéficier d'une notation crédit long terme Fitch Ratings, Moody's ou Standard & Poors « BBB+ » ou équivalent.
- contractualiser la relation dans des termes validés par la société de gestion.

Procédure d'ajout

L'entrée en relation fait l'objet du visa préalable de la Direction générale qui valide ainsi l'adéquation entre le(s) service(s) proposé(s) et les critères de choix établis par la société de gestion en ratifiant le contrat de délégation afférent. Une fois le délégataire dûment autorisé, la délégation est effectivement mise en place d'un point de vue pratique.

Evaluation a posteriori

Le délégataire retenu fait l'objet d'une évaluation annuelle pour vérification de la pérennité des avantages stratégiques ayant motivé sa désignation.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires est disponible sur le site internet www.finaltis.com.

POLITIQUE DU GESTIONNAIRE EN MATIERE DE DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, Finaltis précise les règles de mise en œuvre de l'exercice des droits de vote sur son site www.finaltis.com.

Finaltis gère des OPCVM à l'appui de processus de gestion de nature quantitative et systématique dont les performances ne dépendent pas du rendement propre à chaque action détenue en portefeuille. Finaltis n'exerce consécutivement pas les droits de vote attachés aux dites actions.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille n'ont pas été exercés.

FRAIS D'INTERMEDIATION

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires est disponible sur le site internet www.finaltis.com.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La prise en compte des critères ESG est effective, de manière systématique depuis le mois de septembre 2018. Pour chaque investissement en titres vifs ou contrat dérivé, un filtre ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est appliqué lors de la sélection des titres qui constituent les positions acheteuses. Réalisé à partir des données ESG fournies par un fournisseur indépendant de données, le filtre exclut de l'univers d'investissement toutes les sociétés dont les notes ESG figurent dans le dernier quartile de tous les titres de leur secteur.

Une politique d'exclusion a été définie au premier trimestre 2021, qui inclut des exclusions de secteurs controversés, des exclusions normatives et des exclusions électives. De plus, depuis septembre 2019, une part trop importante de leur chiffre d'affaires provenant du charbon, les titres Endesa, Enel et Fortum ont été exclus.

La politique d'engagement actionnarial a été révisée en septembre 2021, afin de voter suivant une politique ESG pour l'ensemble des valeurs détenues par le fonds, et d'exercer un dialogue actif avec les entreprises en ciblant les controverses récurrentes.

Le FCP a reçu la labellisation LuxFlag ESG le 1^{er} juillet 2022.

Au 30/12/2022, la note ESG moyenne du portefeuille, évaluée par Moody's ESG Solutions, est de 59, en ligne avec celui de l'indice alors que le portefeuille ne peut bénéficier de l'effet majorant de la capitalisation boursière sur les notations ESG moyennes des entreprises. Ainsi, un portefeuille équipondéré (donc éliminant le biais lié à la capitalisation boursière) construit sur l'univers d'investissement aurait une note de 55. La meilleure note ESG du portefeuille est celle de Danone : 75. La moins bonne note du portefeuille est celle de UCB : 42.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

REMUNERATIONS

La société de gestion a adopté une politique de rémunération compatible avec les directives AIFM et UCITS V. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés ainsi que les organes responsables de leur attribution.

La rémunération variable du personnel concerné par cette politique est calculée sur la base de deux éléments : la performance individuelle fixée dans une lettre d'objectif et de performance individuelle et les résultats de la société. Lorsqu'il y a une rémunération variable, celle-ci est versée en totalité en cash, dans les trois mois calendaires suivant la fin de l'année, dans la limite de 100k€ bruts et étalée sur plusieurs années au-delà. La décision d'attribution de rémunération variable en faveur du personnel identifié est prise par la Direction générale de la Société et soumise au Conseil de surveillance.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations brutes (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Finaltis à l'ensemble de son personnel (8 à 9 personnes) s'est élevé à 566.338,14 €.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 546.338,14 €
- Montant total des rémunérations variables (différées et non différées) versées sur l'exercice : 20.000 €

Le montant total des rémunérations brutes (incluant les rémunérations fixes et variables) versées en 2022 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Personnel concerné par la politique de rémunération variable de la Société : 566.338,14 €
- Personnel non concerné par cette politique de rémunération variable de la Société : 0 €

Le montant des rémunérations variables brutes versées en 2022 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Personnel concerné par la politique de rémunération variable de la Société : 20.000 €
- Personnel non concerné par cette politique de rémunération variable de la Société : 0 €

AUTRES INFORMATIONS

Aucune commission de performance n'a été prélevée sur l'exercice.

Le fonds n'a reçu aucune garantie financière et n'a pas investi dans des fonds ou produits gérés par Finaltis.

Le prospectus de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINALTIS

63, avenue des Champs Elysées

F - 75008 Paris

☎ 33 (0)1 55 27 27 00

Email : contacts@finaltis.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

FINALTIS EFFICIENTBETA EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINALTIS SAS
63, avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement FINALTIS EFFICIENTBETA EURO relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



FINALTIS EFFICIENTBETA EURO

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



FINALTIS EFFICIENTBETA EURO

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



FREDERIC SELLAM
2023.06.27 18:00:52 +0200

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	20 452 795,15	40 298 760,69
Actions et valeurs assimilées	20 452 795,15	40 298 760,69
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	20 452 795,15	40 298 760,69
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		50 087,88
Opérations de change à terme de devises		
Autres		50 087,88
COMPTES FINANCIERS	4 914 914,26	5 776 921,52
Liquidités	4 914 914,26	5 776 921,52
TOTAL DE L'ACTIF	25 367 709,41	46 125 770,09

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 375 786,40	37 150 268,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 451 916,41	8 605 896,42
Résultat de l'exercice (a,b)	384 503,71	333 346,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	25 308 373,70	46 089 511,42
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	59 335,71	36 258,67
Opérations de change à terme de devises		
Autres	59 335,71	36 258,67
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	25 367 709,41	46 125 770,09

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD MS FRESENIU I230		994 350,60
CFD MS VIVENDI I230	717 086,73	3 122 551,80
CFD MS JERONIMO I230	98 680,20	698 937,30
CFD MS ING GROE I230	27 160,38	
CFD MS CAIXABAN I230	153 779,69	
CFD MS CREDIT A I230	59 123,63	
CFD MS DEUTSCHE I230	1 349 324,05	
MS TAG IMMOBILIEN AG		1 454 303,34
CFD MS MERCK KG I230		318 708,00
CFD MS DEUTSCHE I230	419 429,55	
MS SANOFI I230	1 609 932,80	1 673 630,52
MS ORPEA I230		1 081 603,70
CFD MS KBC GROU I230		1 071 532,00
CFD MS KESKO OY I230		512 833,86
MSF LEG GY (EUR) I23		2 121 114,90
CFD MS AERO PARIS I2	438 951,20	
CFD MS AIR LIQU I230	250 103,60	
CFD MS DANONE I230	765 132,66	2 201 014,21
CFD MS LEGRAND I230		460 477,50
CFD MS COVIVIO I230		836 653,60
CFD EN BOUYG MS I230	547 873,56	1 433 235,86
CFD MS GECINA I230		2 195 239,80
CFD MS HENKEL I230	915 221,52	1 857 109,70
CFD MS HEINEKEN I230	1 374 970,48	285 013,38
M_S MS SODEXO I230	857 576,32	
CFD MS BANKINTE I230	295 968,69	
CFD MS GALP ENE I230	678 317,12	
CFD MS GAS NATU I230		236 884,62
CFD MS CARREFOU I230	797 092,60	692 064,06
MPG PUBLI6 MS I230	61 915,64	219 868,80
CFD MS NOKIAN I230		308 657,70
CFD MS PERNOD I230	694 758,75	
CFD MS COVESTRO I230		262 815,80
CFD MS KION EUR I230		1 124 956,80

	30/12/2022	31/12/2021
CFD MS EURAZEO I230		659 174,40
CFD MS KONINKLI I230		115 529,39
CFD MS ABN EUR I230		168 062,99
CFD MS EDENRED I230	1 212 877,44	1 011 207,25
CFD MS UBISOFT I230		282 926,83
CFD MS TOTAL FI I230	637 114,95	
CFD SR TELEPE CFD		150 136,00
CFD SYMRISE MS I230		1 657 806,90
CFD MS VONOVIA I230		316 850,50
CFD TEF TELEF M I230	503 451,05	
CFD MS ORANGE I230	860 998,37	1 765 191,65
CFD MS REMY COI I230	352 866,40	
CFD MS BUREAU V I230		852 347,80
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 271,96	
Produits sur actions et valeurs assimilées	855 635,31	702 281,65
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	858 907,27	702 281,65
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	5 120,05	19 717,55
Autres charges financières		
TOTAL (2)	5 120,05	19 717,55
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	853 787,22	682 564,10
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	301 443,51	338 624,22
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	552 343,71	343 939,88
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-167 840,00	-10 593,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	384 503,71	333 346,28

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013277001 - Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO RC : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

FR0011603794 - Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0012368744 - Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO AC : Taux de frais maximum de 1,40% TTC.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

La commission de surperformance est égale à 15%.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

Par exception, la première période de référence de la part A débutera le 11 décembre 2014 et prendra fin le dernier jour ouvré du mois de Décembre 2015.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du FCP à celle d'un FCP de référence investi sur l'indice Euro Stoxx Net Return et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le FCP réel.

Si, sur la période de référence, la performance du FCP est positive et supérieure à la performance du FCP de référence, la part variable des frais de gestion internes représentera 15% de la différence entre la performance du FCP et la performance du FCP de référence si cette dernière est positive. En revanche, la part variable des frais de gestion internes représentera 15% de la performance du FCP si la performance du FCP de référence est négative.

- Si, sur la période de référence, la performance du FCP est inférieure à la performance du FCP de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. Sur la période de référence suivante, la surperformance ne fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables qu'une fois rattrapée la sous-performance accumulée au titre de la période de référence précédente (high water mark).

- Si, sur la période de référence, la performance du FCP est négative, la part variable des frais de gestion sera nulle. Sur la période de référence suivante, la performance ne fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables qu'une fois rattrapée la performance négative de la période de référence précédente (high water mark).

- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est positive et supérieure à la performance du FCP de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au FCP de référence entre deux valeurs liquidatives et d'une performance négative, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera acquise à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance du FCP est positive et supérieure à la performance du FCP de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO AC	Capitalisation	Capitalisation
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC	Capitalisation	Capitalisation
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO RC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	46 089 511,42	40 608 423,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	828 733,77	4 285 220,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 612 040,65	-8 953 078,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 851 138,89	6 083 811,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 240 532,46	-2 245 829,82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 739 530,67	10 115 259,14
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-13 880 266,49	-5 289 257,74
Frais de transactions	-68 696,56	-54 341,73
Différences de change	-1,26	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-951 347,34	1 195 364,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	466 207,92	1 417 555,26
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 417 555,26	-222 190,35
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	552 343,71	343 939,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	25 308 373,70	46 089 511,42

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	15 679 707,38	61,95
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	15 679 707,38	61,95

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 914 914,26	19,42
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 914 914,26	19,42								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	20 267,28
	Autres dettes	39 068,43
TOTAL DES DETTES		59 335,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-59 335,71

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO AC		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-10,000	-13 574,80
Solde net des souscriptions/rachats	-10,000	-13 574,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57,000	
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC		
Parts souscrites durant l'exercice	486,500	828 507,57
Parts rachetées durant l'exercice	-8 332,000	-13 593 117,85
Solde net des souscriptions/rachats	-7 845,500	-12 764 610,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 756,466	
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO RC		
Parts souscrites durant l'exercice	2,000	226,20
Parts rachetées durant l'exercice	-50,000	-5 348,00
Solde net des souscriptions/rachats	-48,000	-5 121,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74,551	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO RC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO AC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 325,39 1,40
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	299 883,92 0,80

	30/12/2022
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	234,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

Le fonds a pris en charge des honoraires juridiques dans le cadre d'une procédure de récupération de retenues à la source. Ces honoraires représentent 8 387 € au titre de l'exercice. Ils ne sont pas compris dans les frais de gestion présentés dans l'annexe.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Collatéral requis par Morgan Stanley 2 199 483 euros

Un compte de collatéral ouvert chez le dépositaire Caceis Bank est nanti au profit de la contrepartie d'instruments financiers à terme Morgan Stanley. Les liquidités en dépôt sur ce compte au 30 décembre 2022 s'élèvent à 2 492 169 euros.

Le solde du collatéral n'est pas conservé sur un compte dédié à cet effet par la contrepartie Morgan Stanley. En conséquence, le fonds ne comptabilise pas distinctement ce collatéral qui est inclut dans les liquidités conservées par Morgan Stanley et Caceis Bank.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	384 503,71	333 346,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	384 503,71	333 346,28

	30/12/2022	31/12/2021
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	670,56	200,85
Total	670,56	200,85

	30/12/2022	31/12/2021
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	383 815,31	333 200,12
Total	383 815,31	333 200,12

	30/12/2022	31/12/2021
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO RC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	17,84	-54,69
Total	17,84	-54,69

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 451 916,41	8 605 896,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-5 451 916,41	8 605 896,42

	30/12/2022	31/12/2021
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-16 423,58	20 473,75
Total	-16 423,58	20 473,75

	30/12/2022	31/12/2021
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 433 868,35	8 582 574,28
Total	-5 433 868,35	8 582 574,28

	30/12/2022	31/12/2021
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO RC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 624,48	2 848,39
Total	-1 624,48	2 848,39

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	58 161 996,53	38 450 849,59	40 608 423,72	46 089 511,42	25 308 373,70
Part FINALTIS EFFICIENTBE TA EURO AC en EUR					
Actif net	166 124,96	109 541,07	91 947,15	109 338,47	76 009,34
Nombre de titres	148,799	78,350	71,350	67,000	57,000
Valeur liquidative unitaire	1 116,43	1 398,09	1 288,67	1 631,91	1 333,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-197,80	238,12	-100,63	305,57	-288,13
Capitalisation unitaire sur résultat	14,55	3,08	2,84	2,99	11,76
Part FINALTIS EFFICIENTBE TA EURO IC en EUR					
Actif net	57 983 888,01	38 326 391,35	40 502 809,05	45 965 004,61	25 224 869,48
Nombre de titres	44 310,754	23 248,258	26 495,094	23 601,966	15 756,466
Valeur liquidative unitaire	1 308,57	1 648,57	1 528,69	1 947,50	1 600,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-231,51	280,11	-118,07	363,63	-344,86
Capitalisation unitaire sur résultat	26,04	12,66	12,07	14,11	24,35
Part FINALTIS EFFICIENTBE TA EURO RC en EUR					
Actif net	11 983,56	14 917,17	13 667,52	15 168,34	7 494,88
Nombre de titres	139,000	139,000	139,000	122,551	74,551
Valeur liquidative unitaire	86,21	107,31	98,32	123,77	100,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,29	18,32	-7,76	23,24	-21,79
Capitalisation unitaire sur résultat	0,52	-0,35	-0,34	-0,44	0,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 416	686 274,40	2,72
BASF SE	EUR	4 165	193 214,35	0,76
BEIERSDORF AG	EUR	14 136	1 515 379,20	5,99
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	9 877	823 544,26	3,25
COMMERZBANK AG	EUR	59 181	522 923,32	2,06
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	10 129	1 634 820,60	6,47
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	17 109	306 849,92	1,21
HUGO BOSS NOM.	EUR	15 698	850 203,68	3,36
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	4 178	1 270 112,00	5,02
SAP SE	EUR	358	34 507,62	0,14
SIEMENS AG-REG	EUR	953	123 546,92	0,49
SYMRISE AG	EUR	4 771	484 972,15	1,91
TOTAL ALLEMAGNE			8 446 348,42	33,38
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	6 636	398 690,88	1,58
UMICORE	EUR	6 379	218 927,28	0,87
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	13 023	957 971,88	3,78
TOTAL BELGIQUE			1 575 590,04	6,23
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	16 941	837 901,86	3,31
KESKO OYJ B	EUR	41 628	858 369,36	3,39
ORION CORPORATION	EUR	16 270	833 674,80	3,30
UPM-KYMMENE OY	EUR	6 187	216 111,91	0,85
TOTAL FINLANDE			2 746 057,93	10,85
ITALIE				
ENI SPA	EUR	12 865	170 924,39	0,68
UNICREDIT SPA	EUR	8 481	112 559,83	0,44
TOTAL ITALIE			283 484,22	1,12
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	41 414	535 275,95	2,11
ASR NEDERLAND NV	EUR	26 599	1 179 665,65	4,66
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	43 247	1 160 749,48	4,59
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	187 628	542 244,92	2,14
QIAGEN N.V.	EUR	19 643	923 417,43	3,65
WOLTERS KLUWER	EUR	9 788	956 874,88	3,78
TOTAL PAYS-BAS			5 298 228,31	20,93
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	250 947	1 168 409,23	4,61
TOTAL PORTUGAL			1 168 409,23	4,61
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	3 060	934 677,00	3,69
TOTAL ROYAUME-UNI			934 677,00	3,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 452 795,15	80,81
TOTAL Actions et valeurs assimilées			20 452 795,15	80,81
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
CFD EN BOUYG MS 1230	EUR	19 539		
CFD MS AERO PARIS 12	EUR	3 506		
CFD MS AIR LIQU 1230	EUR	1 889		
CFD MS BANKINTE 1230	EUR	47 219		
CFD MS CAIXABAN 1230	EUR	41 879		
CFD MS CARREFOU 1230	EUR	50 965		
CFD MS CREDIT A 1230	EUR	6 014		
CFD MS DANONE 1230	EUR	15 542		
CFD MS DEUTSCHE 1230	EUR	173 770		
CFD MS DEUTSCHE 1230	EUR	22 504		
CFD MS EDENRED 1230	EUR	23 838		
CFD MS GALP ENE 1230	EUR	53 792		
CFD MS HEINEKEN 1230	EUR	15 646		
CFD MS HENKEL 1230	EUR	14 076		
CFD MS ING GROE 1230	EUR	2 385		
CFD MS JERONIMO 1230	EUR	4 890		
CFD MS ORANGE 1230	EUR	92 770		
CFD MS PERNOD 1230	EUR	3 781		
CFD MS REMY COI 1230	EUR	2 239		
CFD MS TOTAL FI 1230	EUR	10 863		
CFD MS VIVENDI 1230	EUR	80 445		
CFD TEF TELEF M 1230	EUR	148 730		
M_S MS SODEXO 1230	EUR	9 584		
MPG PUBLI6 MS 1230	EUR	1 042		
MS SANOFI 1230	EUR	17 920		
TOTAL CFD				
TOTAL Autres instruments financiers à terme				
TOTAL Instrument financier à terme				
Dettes			-59 335,71	-0,23
Comptes financiers			4 914 914,26	19,42
Actif net			25 308 373,70	100,00
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC	EUR	15 756,466	1 600,92	
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO RC	EUR	74,551	100,53	
Part FINALTIS EFFICIENTBETA EURO AC	EUR	57,000	1 333,49	

7. ANNEXE(S)

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Finaltis EfficientBeta Euro
 Parts A : FR0012368744
 OPCVM géré par FINALTIS

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP Finaltis EfficientBeta Euro de classification **actions des pays de la zone Euro** a pour objectif de réaliser par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion systématique, à l'aide d'un modèle quantitatif, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur le long terme tout en maintenant un niveau de volatilité similaire à celui-ci. L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est l'Euro Stoxx Net Return, un indice pondéré par les capitalisations boursières composé d'un nombre variable d'actions représentatives des grandes, moyennes et petites capitalisations de douze pays de la zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, et Portugal.

Stratégie d'investissement

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP est exposé à titre principal, à hauteur de 60% au moins, sur les marchés d'actions de la zone Euro à travers soit des titres vifs, soit des contrats dérivés listés ou de gré à gré (swaps) répliquant la performance d'actions de la zone Euro. Il sera exposé principalement à des actions de sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation des mêmes pays de la zone Euro que ceux de son indicateur de référence.

Pour chaque investissement en titres vifs ou contrat dérivé, est d'abord appliquée une liste d'exclusion des valeurs trop fortement liées à des activités présentant un risque de durabilité élevé. Suivant les activités, ces exclusions peuvent être absolues ou soumises à l'évaluation d'une politique de mitigation des risques de durabilité. Le détail de ces exclusions est disponible sur le site internet de Finaltis.

En vue d'améliorer la notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du portefeuille, et d'éliminer les valeurs présentant dans chaque secteur les plus forts risques de durabilité, un filtre ESG est appliqué lors de la sélection des titres qui constituent les positions acheteuses. Au moins 90% des valeurs doivent avoir une notation ESG. Le filtre exclut de l'univers d'investissement (« approche Best in Class ») toutes les sociétés dont les notes ESG figurent dans le dernier quartile de tous les titres de leur secteur.

Après cette construction du portefeuille, la note ESG moyenne continue d'être suivie, ainsi que les alertes et controverses qui peuvent conduire à l'élimination d'une valeur. Le classement ESG sectoriel permet aussi d'identifier les sociétés prioritaires pour l'engagement actionnarial.

Initialement, l'univers d'investissement est constitué des actions des pays de la zone Euro. Dans un second temps, un univers d'investissement réel, déterminé trimestriellement selon la fréquence de recalcul de l'indicateur de référence, est défini en ne conservant que les actions les plus liquides, déterminées comme les actions dont la liquidité quotidienne moyenne sur les trois derniers mois est supérieure à 10

millions d'Euros. Puis, cet univers d'investissement réel est utilisé pour construire le portefeuille théorique déterminé successivement selon (1) une estimation propriétaire systématique de Finaltis des volatilités et des corrélations des rendements des actions et (2) la mise en œuvre de la méthode systématique quantitative minimum variance dont la conjugaison vise à optimiser le couple rendement-risque. Ce portefeuille théorique a le plus souvent une corrélation élevée à l'indicateur de référence et une volatilité plus faible que celle de celui-ci.

Enfin, la dernière étape consiste à calculer le portefeuille du FCP en ajustant la volatilité du portefeuille théorique à celle de l'indicateur de référence par application d'un coefficient multiplicateur à l'ensemble de ses positions, sous contrainte, à tout moment, du respect des ratios de diversification, qui conduit à moduler le niveau d'exposition du FCP. Cette dernière étape est réalisée dès lors que la volatilité *ex ante* du portefeuille du FCP s'écarte significativement de celle de l'indicateur de référence.

L'ajustement de volatilité peut conduire à exposer le FCP aux actions et aux titres de créance et instruments du marché monétaire au-delà de 100% de son actif net, mais à un niveau toujours inférieur à la limite de 200% de l'actif net. L'exposition aux actions est comprise entre 60% et 200%. L'exposition aux actions réalisée par le biais de contrats dérivés de gré à gré sur actions ne peut dépasser 100% de l'actif net. L'exposition aux titres de créance et instruments du marché monétaire est comprise entre 0% et 25%.

Finaltis EfficientBeta Euro est investi à tout moment à hauteur de 75% en titres éligibles au PEA, mais n'a pas de contrainte de répartition géographique ou sectorielle.

Pour les seuls besoins de sa gestion de trésorerie, il peut également être investi en instruments financiers à terme négociés de gré à gré, en instruments de dette émis ou garantis par des Etats de l'OCDE, et en OPC dans la limite de 10%.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Liquidité quotidienne, centralisation des ordres de souscription et de rachat en J avant 12H00 pour exécution sur la base des cours de clôture en J. Règlement/livraison en J+2 ouvré. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de risque auquel le capital est exposé ainsi que le rendement du fonds. Son calcul est basé sur les variations de la valeur liquidative du fonds (volatilité historique sur les derniers 256 jours ouvrés), et par défaut la première année sur les variations

quotidiennes de l'indice de référence (volatilité des derniers 256 jours ouvrés). Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de Finaltis Efficient Beta Euro. La catégorie de risque associée n'est pas une garantie et pourra évoluer dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas de des performances futures. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi n'est pas garanti. L'indicateur de risque de niveau 6 reflète

principalement les risques issus d'une exposition aux actions des pays de la zone Euro. Les risques importants pour Finalis EfficientBeta Euro non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Finaltis EfficientBeta Euro
 Parts R : FR0013277001
 OPCVM géré par FINALTIS

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP Finaltis EfficientBeta Euro de classification **actions des pays de la zone Euro** a pour objectif de réaliser par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion systématique, à l'aide d'un modèle quantitatif, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur le long terme tout en maintenant un niveau de volatilité similaire à celui-ci. L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est l'Euro Stoxx Net Return, un indice pondéré par les capitalisations boursières composé d'un nombre variable d'actions représentatives des grandes, moyennes et petites capitalisations de douze pays de la zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, et Portugal.

Stratégie d'investissement

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP est exposé à titre principal, à hauteur de 60% au moins, sur les marchés d'actions de la zone Euro à travers soit des titres vifs, soit des contrats dérivés listés ou de gré à gré (swaps) répliquant la performance d'actions de la zone Euro. Il sera exposé principalement à des actions de sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation des mêmes pays de la zone Euro que ceux de son indicateur de référence.

Pour chaque investissement en titres vifs ou contrat dérivé, est d'abord appliquée une liste d'exclusion des valeurs trop fortement liées à des activités présentant un risque de durabilité élevé. Suivant les activités, ces exclusions peuvent être absolues ou soumises à l'évaluation d'une politique de mitigation des risques de durabilité. Le détail de ces exclusions est disponible sur le site internet de Finaltis.

En vue d'améliorer la notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du portefeuille, et d'éliminer les valeurs présentant dans chaque secteur les plus forts risques de durabilité, un filtre ESG est appliqué lors de la sélection des titres qui constituent les positions acheteuses. Au moins 90% des valeurs doivent avoir une notation ESG. Le filtre exclut de l'univers d'investissement (« approche Best in Class ») toutes les sociétés dont les notes ESG figurent dans le dernier quartile de tous les titres de leur secteur.

Après cette construction du portefeuille, la note ESG moyenne continue d'être suivie, ainsi que les alertes et controverses qui peuvent conduire à l'élimination d'une valeur. Le classement ESG sectoriel permet aussi d'identifier les sociétés prioritaires pour l'engagement actionnarial.

Initialement, l'univers d'investissement est constitué des actions des pays de la zone Euro. Dans un second temps, un univers d'investissement réel, déterminé trimestriellement selon la fréquence de recalcul de l'indicateur de référence, est défini en ne conservant que les actions les plus liquides

déterminées comme les actions dont la liquidité quotidienne moyenne sur les trois derniers mois est supérieure à 10 millions d'Euros. Puis, cet univers d'investissement réel est utilisé pour construire le portefeuille théorique déterminé successivement selon (1) une estimation propriétaire systématique de Finaltis des volatilités et des corrélations des rendements des actions et (2) la mise en œuvre de la méthode systématique quantitative minimum variance dont la conjugaison vise à optimiser le couple rendement-risque. Ce portefeuille théorique a le plus souvent une corrélation élevée à l'indicateur de référence et une volatilité plus faible que celle de celui-ci.

Enfin, la dernière étape consiste à calculer le portefeuille du FCP en ajustant la volatilité du portefeuille théorique à celle de l'indicateur de référence par application d'un coefficient multiplicateur à l'ensemble de ses positions, sous contrainte, à tout moment, du respect des ratios de diversification, qui conduit à moduler le niveau d'exposition du FCP. Cette dernière étape est réalisée dès lors que la volatilité *ex ante* du portefeuille du FCP s'écarte significativement de celle de l'indicateur de référence.

L'ajustement de volatilité peut conduire à exposer le FCP aux actions et aux titres de créance et instruments du marché monétaire au-delà de 100% de son actif net, mais à un niveau toujours inférieur à la limite de 200% de l'actif net. L'exposition aux actions est comprise entre 60% et 200%. L'exposition aux actions réalisée par le biais de contrats dérivés de gré à gré sur actions ne peut dépasser 100% de l'actif net. L'exposition aux titres de créance et instruments du marché monétaire est comprise entre 0% et 25%.

Finaltis EfficientBeta Euro est investi à tout moment à hauteur de 75% en titres éligibles au PEA, mais n'a pas de contrainte de répartition géographique ou sectorielle.

Pour les seuls besoins de sa gestion de trésorerie, il peut également être investi en instruments financiers à terme négociés de gré à gré, en instruments de dette émis ou garantis par des Etats de l'OCDE, et en OPC dans la limite de 10%.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Liquidité quotidienne, centralisation des ordres de souscription et de rachat en J avant 12H00 pour exécution sur la base des cours de clôture en J. Règlement/livraison en J+2 ouvré. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de risque auquel le capital est exposé ainsi que le rendement du fonds. Son calcul est basé sur les variations de la valeur liquidative du fonds (volatilité historique sur les derniers

256 jours ouvrés), et par défaut la première année sur les variations quotidiennes de l'indice de référence (volatilité des derniers 256 jours ouvrés). Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de Finaltis Efficient Beta Euro. La catégorie de risque associée n'est pas une garantie et pourra évoluer dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas de des

performances futures. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi n'est pas garanti. L'indicateur de risque de niveau 6 reflète principalement les risques issus d'une exposition aux actions des pays de la zone Euro. Les risques importants pour Finaltis EfficientBeta Euro non pris en compte dans

l'indicateur sont : **Risque de contrepartie** : Ce risque est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

Dénomination du produit:

Finaltis Efficient Beta Euro

Identifiant d'entité juridique:

969500QV01KVWHNEJ544

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP Finaltis EfficientBeta Euro a atteint ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- *Application d'un filtre ESG "best-in-class" à chaque rebalancement trimestriel du portefeuille, éliminant 25% des plus mauvaises notes de chaque secteur.*
- *Application de la politique d'exclusion de Finaltis*

- *Vote aux assemblées générales*
- *Engagement actionnarial*

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

30/12/2022	
Score ESG pondéré	59
Nombre valeurs exclues par Norges Bank Investment Management	0
Nombre violations UNGC	0
Nombre violations traité Oslo	0
Nombre violations traité Ottawa	0
Nombre moyen de controverses	5.57
Nombre moyen de controverses hautes/critiques	2.65
Nombre valeurs chiffre affaires provenant du charbon > 10%	0

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **.....et par rapport aux périodes précédentes?**

Ces informations ont été publiées pour la première fois cette année.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

- *Non applicable : le FCP Finaltis EfficientBeta ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.*

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?]**

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Details:

Non applicable



Comment ce produit a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été intégrées prises en compte dans le calcul du score ESG, sur lequel repose le filtre Best-In-Class.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Par ailleurs, la PIN 4 (Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles) a été prise en considération par la politique d'exclusion de Finaltis : exclusion des valeurs dont le chiffre d'affaires provenant du charbon est supérieur à 10%.

La PAI 14 (Exposition à des armes controversées) a été prise en considération par la politique d'exclusion de Finaltis : exclusion des valeurs impliquées dans l'utilisation, la vente, la production ou le stockage des armes à sous-munitions et des mines anti-personnel. Elle est aussi prise en considération par la politique d'exclusion spécifique du FCP : exclusion des valeurs impliquées dans l'utilisation, la vente, la production ou le stockage des armes biologiques ou chimiques, du phosphore blanc, de l'uranium appauvri et des armes nucléaires.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DEUTSCHE BOERSE AG	Financial	6.46%	GERMANY
SANOFI-AVENTIS	Consumer, Non-cyclical	6.36%	FRANCE
BEIERSDORF	Consumer, Non-cyclical	5.99%	GERMANY
HEINEKEN NV	Consumer, Non-cyclical	5.43%	NETHERLANDS
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	Consumer, Cyclical	5.33%	GERMANY
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Financial	5.02%	GERMANY
EDENRED	Consumer, Non-cyclical	4.79%	FRANCE
ASR NEDERLAND NV	Financial	4.66%	NETHERLANDS
EDP PL	Utilities	4.62%	PORTUGAL
KONINKLIJKE AHOLD	Consumer, Non-cyclical	4.59%	NETHERLANDS
UCB SA	Consumer, Non-cyclical	3.79%	BELGIUM
WOLTERS KLUWER	Communications	3.78%	NETHERLANDS
LINDE AG	Basic Materials	3.69%	UNITED STATES
QIAGEN N.V.	Consumer, Non-cyclical	3.65%	NETHERLANDS
HENKEL KGAA	Consumer, Non-cyclical	3.62%	GERMANY

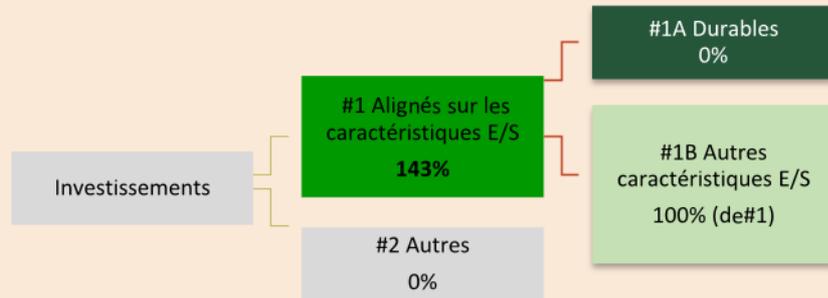
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- *Quelle était l'allocation des actifs?*



Au 30/12/2022, l'exposition des valeurs alignées sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues représente 143% de l'encours du FCP en raison de l'effet de levier. Tous les investissements étaient alignés avec ces caractéristiques.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

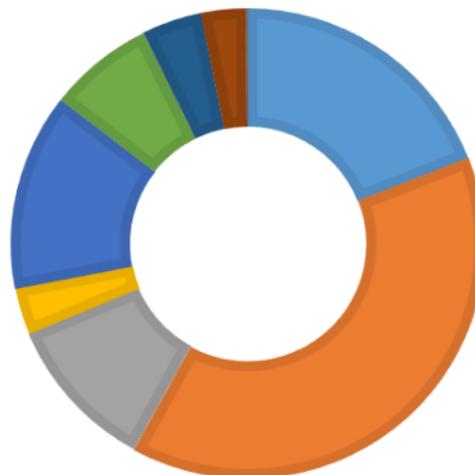
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

■ Financial 27.17%	■ Consumer, Non-cyclical 55.6%
■ Consumer, Cyclical 15.33%	■ Utilities 4.62%
■ Communications 19.36%	■ Basic Materials 10.29%
■ Energy 5.87%	■ Industrial 4.39%
■ Technology .14%	





- Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

- *Non applicable : le FCP Finaltis EfficientBeta ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.*

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Non applicable

¹ Fossil gas and/or nuclear related activities will only comply with the EU Taxonomy where they contribute to limiting climate change ("climate change mitigation") and do not significantly harm any EU Taxonomy objective - see explanatory note in the left hand margin. The full criteria for fossil gas and nuclear energy economic activities that comply with the EU Taxonomy are laid down in Commission Delegated Regulation (EU) 2022/1214.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le FCP a respecté ces caractéristiques par les actions suivantes :

- 1. Le Filtrage Best-In-Class à chaque rebalancement trimestriel*
- 2. L'application de la politique d'exclusion de Finaltis, ainsi que de la politique d'exclusion spécifique au FCP.*

rebalancement 16/12/2022 : 34 valeurs exclues

rebalancement 16/09/2022 : 34 valeurs exclues

rebalancement 17/06/2022 : 36 valeurs exclues

rebalancement 18/03/2022 : 34 valeurs exclues

- 3. L'actionnariat actif :*

Le FCP a voté aux Assemblées Générales suivantes :

Company	ISIN	Meeting Date	Country
Nokia Oyj	FI0009000681	05-avr-22	Finland
Elisa Oyj	FI0009007884	06-avr-22	Finland
Deutsche Telekom AG	DE0005557508	07-avr-22	Germany
Koninklijke Ahold Delhaize NV	NL0011794037	13-avr-22	Netherlands
Beiersdorf AG	DE0005200000	14-avr-22	Germany
Proximus SA	BE0003810273	20-avr-22	Belgium
Heineken NV	NL0000009165	21-avr-22	Netherlands
Wolters Kluwer NV	NL0000395903	21-avr-22	Netherlands
Heineken Holding NV	NL0000008977	21-avr-22	Netherlands
SNAM SpA	IT0003153415	27-avr-22	Italy
A2A SpA	IT0001233417	28-avr-22	Italy
Hera SpA	IT0001250932	28-avr-22	Italy
UCB SA	BE0003739530	28-avr-22	Belgium
Umicore	BE0974320526	28-avr-22	Belgium
Recordati SpA	IT0003828271	29-avr-22	Italy
TERNA Rete Elettrica Nazionale SpA	IT0003242622	29-avr-22	Italy
Koninklijke Philips NV	NL0000009538	10-mai-22	Netherlands
Eni SpA	IT0003132476	11-mai-22	Italy
Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA	DE0005785802	12-mai-22	Germany
E.ON SE	DE000ENAG999	12-mai-22	Germany
Deutsche Boerse AG	DE0005810055	18-mai-22	Germany
SAP SE	DE0007164600	18-mai-22	Germany
Evonik Industries AG	DE000EVNK013	25-mai-22	Germany
Red Electrica Corp. SA	ES0173093024	06-juin-22	Spain
QIAGEN NV	NL0012169213	23-juin-22	Netherlands
Mediobanca Banca di Credito Finanziario SpA	IT0000062957	28-oct-22	Italy

Le FCP a voté contre le management dans 5.2% des cas.

Le FCP a engagé 8 sociétés dans des procédures de dialogue actionnarial.